



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\*\*\*

SÉANCE  
DU 21 JANVIER 2015

\*\*\*

## PROCES-VERBAL LITTERAL

L'An Deux Mille Quinze, le 21 janvier, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 15 janvier 2015, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Arnaud MABIRE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. MACH Bernard ; M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Olivier ; M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie ; Mme LESEIGNEUR Diane ; M. DAIX Jean-Robert ; Mme PECQUEUX Delphine ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; Mme MARAGLIANO Francine ; M. CAPUANO Giovanni ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTALHA Mohammed ; M. GHZALALE Fouade ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; M. NOGAREDE Alain ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. MOLINA Michel ; M. QUETEL Christophe suppléant de Mme BOCAGE Sophie ; M. BERT Éric suppléant de M. CASTEL Patrick ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. PERRIN Marc ; M. CANDIOT Jean-Pierre suppléant de M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; M. CHOKOMERT Patrice ; M. COUTARD Joël suppléant de Mme BENARD Catherine ; M. ROUSSEL Cédric ;

ONT DONNE POUVOIR : Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme DIOUKHANÉ Coumba a donné pouvoir à Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. ADIGUZEL Erkan a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed ; M. FRERET Robin a donné pouvoir à M. GROIZELEAU Bruno ; Mme LEON Patricia a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise ; Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à Mme JUIN Clarisse ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à M. DAIX Jean-Robert ; M. VEYRI Timour a donné pouvoir à M. BEHAR Claude ; Mme CHARGELEGUE Simone a donné pouvoir à M. RANGER Michel ; Mme CAILLAT Catherine a donné pouvoir M. SILIGHINI Gérard ; M. FEUVRAIS Martial a donné pouvoir à M. PERRIN Marc ; Mme LEMEILLEUR Monica a donné pouvoir à M. BARRAL Fernand ; M. GILLES Hervé a donné pouvoir à M. SIMON Stéphane ;

### ABSENTS non représentés :

M. DOSSANG Guy ; M. VINE Pascal ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme VILAIN Mireille ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ;

\*\*\*

### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, pour ce premier et plus synthétique Conseil communautaire de l'année 2015, permettez-moi de vous présenter ou de vous renouveler tous mes vœux les plus sincères pour vous-mêmes et vos proches, et évidemment pour l'ensemble des administrés de l'ensemble de nos communes. Des vœux de bonne et heureuse année et surtout de bonne santé. Je voudrais également, en votre nom à tous, mes chers collègues élus, souhaiter une excellente année à l'Agglomération du Grand Évreux et à l'ensemble de son personnel.

Avant de commencer ce Conseil communautaire, et comme je sais que certains doivent partir rapidement après ce Conseil, je vais vous proposer, dans le contexte actuel, une minute de silence, de manière à ce que nous puissions nous recueillir sur les attentats qui viennent de se dérouler.

[Le Conseil communautaire procède à une minute de silence.]

Je vous remercie.

Vous avez dû recevoir, mes chers collègues, les comptes rendus des réunions de Bureau communautaire qui, normalement, vous ont été adressés avec le dossier du présent conseil, je n'y reviendrai donc pas.

---

## **1 - Débat d'Orientations Budgétaires**

### **M. Guy LEFRAND**

Nous allons pouvoir attaquer dès maintenant le premier sujet, le Débat d'Orientations Budgétaires que va nous présenter Bruno Groizeleau, notre 1<sup>er</sup> Vice-président. Permettez-moi juste un mot d'introduction sur ce Débat d'Orientations qui vous sera présenté avec des diapositives qui me semblent très parlantes.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires, en attendant le vote du budget lors de notre prochain Conseil, est un moment important de notre fonctionnement démocratique : il permet de préparer ensemble notre budget. Les éléments de contexte financier nouveaux, dans lequel évoluent notre EPCI en particulier et les EPCI en général, se caractérisent d'abord par un contexte économique en Europe et en France particulièrement inquiétant, défavorable ; par des dépenses publiques sous contraintes – je pense que tant les élus que la population et l'ensemble des fonctionnaires le savent aujourd'hui – alors même que les politiques publiques nationales sont financées par des déficits et que nous devons, à notre niveau, assumer une partie des baisses de participation de l'État ainsi que le transfert de charges aux collectivités, sans compensations bien évidemment ; et, enfin, par des incertitudes qui tiennent à certains engagements. Je ne reviendrai pas sur la question du SETOM et de l'argent qui nous est réclamé, nous aurons l'occasion d'en reparler. Vous recevrez très prochainement une note très exhaustive de nos services sur l'état actuel du dossier du SETOM. Mes chers collègues, le Débat d'Orientations Budgétaires qui va vous être proposé ce soir tient donc compte de l'ensemble de ces éléments. Il est construit sur quelques grandes orientations budgétaires. Il intègre ainsi l'impact des décisions prises par l'État, qui mettent évidemment en péril les services proposés à nos communes et à nos administrés ainsi que notre équilibre budgétaire : perte de 1,2 M€ de dotations, sans compter les transferts de charges non compensés qu'il nous faut assumer (droit des sols, revalorisation des traitements des fonctionnaires...). Il marque notre volonté de stabiliser notre endettement, en dépit des diminutions de recettes, et nos efforts soutenus pour maintenir nos investissements. Il n'obère pas le programme d'investissement pour le développement de l'économie locale et pour l'emploi, pour l'amélioration du cadre et de la qualité de vie, pour le renforcement de la cohésion sociale et territoriale, qui sont indispensables, fondamentaux pour l'avenir de notre territoire. Enfin, comme nous nous y sommes tous engagés en début de mandat, le budget qui vous est présenté nous permet de respecter notre engagement commun – et nous permettra, je l'espère, de continuer dans les années à venir – de ne pas augmenter les impôts et de ne pas supprimer de services à la population. Ainsi, mes chers collègues, malgré le contexte général défavorable, l'engagement de stabilité des taux d'imposition sera tenu sur notre territoire. Les taux de 2015 seront strictement identiques à ceux de 2014, tout en préservant la qualité du service public local. Les orientations qui vont vous être présentées sont claires, cohérentes, faites pour construire l'avenir, en demeurant au service de tous, sans obérer nos perspectives. C'est la traduction en acte de notre projet collectif. Sans fard, sans artifices, sans faux semblant, c'est la politique en acte au service de nos collectivités, de nos communes, de nos habitants, de notre territoire. Et je voulais en particulier remercier Bruno Groizeleau, notre 1<sup>er</sup> Vice-président, ainsi que ses services pour la qualité du travail qu'ils ont fourni et qui va vous être présenté maintenant.

M. Groizeleau, c'est à vous.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Merci M. le Président. À mon tour je veux remercier les services pour l'excellent travail qu'ils ont fourni sur ce budget 2015, qui n'était pas facile. Vous allez donc avoir une présentation synthétique des orientations budgétaires. Vous avez eu un document, je ne vais pas le reprendre, nous allons en faire une synthèse pour pouvoir débattre ensuite.

La première diapositive vous montre les faibles perspectives de croissance française. Vous le savez tous, le PIB prévu pour 2015 est de l'ordre de 1% seulement, une prévision revue à la baisse, et le projet de budget de l'État est fortement déséquilibré. Nous avons ensuite trois diapositives, que je vous encourage, mes chers collègues, à utiliser dans les Conseils municipaux pour expliquer ces déficits de l'État et les ponctions qui vont être demandées aux collectivités. La diapositive suivante vous présente le déséquilibre du budget de l'État. La partie gauche qui illustre le budget de l'État affiche un déficit de 69,2 Md€. Au milieu, vous trouvez les Administrations Publiques Locales (APUL), c'est-à-dire les collectivités, qui sortent avec un déficit de 9,2 Md€ et, à droite, la Sécurité Sociale avec un déficit de 10,1 Md€. En ajoutant ces trois déficits, nous arrivons donc à 87,1 Md€, ce qui représente un déficit public de 4,1%, qui se répartit ainsi : 3,3% pour l'État, 0,4% pour les APUL et 0,5% pour la Sécurité Sociale. Les APUL représentent 20,9% des dépenses publiques, moins de 9,4% de la dette publique consolidée et, pourtant, on nous demande un effort de 25% du programme de stabilité.

Comment cela va-t-il se passer ? Cette ponction va se faire sur trois années. Elle a déjà commencé en 2014 mais va s'accroître à partir de 2015. En 2013, l'enveloppe était de 52,6 Md€. On lui avait déjà retiré 1,5 Md€ en 2014. Cette année, ce sont 3,67 Md€ qui seront retirés, puis ce seront 3,67 Md€ et 3,60 Md€ les deux années suivantes. Tout cela se cumule, et nous arriverons à une ponction de 12,5 Md€. Vous voyez qu'en cumulé, nous avons donc des ponctions de 5,2 Md€, 8,8 Md€ et 12,5 Md€. Cela a bien sûr une incidence sur le GEA. Comme l'a dit tout à l'heure notre Président, nous aurons une baisse de dotations. Elle a été de 550 000 € en 2014, elle sera de 1,2 M€ supplémentaire en 2015, c'est-à-dire que sur deux ans nous aurons à peu près 1,8 M€ de dotations en moins. Il ne faut pas oublier que les dotations de l'État représentent 30% de nos recettes de fonctionnement.

Vous avez ensuite les taux. Comme l'a dit M. Lefrand, nous avons demandé que les taux soient gelés, et vous avez ici l'hypothèse sur la taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, des augmentations qui viennent de la base avec une revue forfaitaire de 0,9% et une revue par les entrants d'environ 1,6%, ce qui fait que les bases sont revues de 2,5%. En gardant les mêmes taux, nous aurons un revenu fiscal qui augmentera seulement de 490 000 €. Je vous ai dit tout à l'heure que nous perdions 1,2 M€ de dotations, mais nous aurons seulement 490 000 € de recettes nouvelles.

Ce budget principal a tenu compte des hypothèses suivantes :

- Dotations en baisse (-1,2 M€) ;
- Fiscalité à taux gelé et à base en croissance modérée (2,5%) ;
- Bénéfice net du FPIC en diminution estimée de 100 000 € ;
- Fin de cycle pour le programme du PLIE, baisse des subventions estimée de 700 000 € ;
- Endettement stabilisé (l'encours de dette restera stable avec l'affectation prioritaire du résultat 2014 à l'autofinancement des investissements) ;
- L'effort budgétaire, que nous avons fait depuis deux mois, vise à compenser la perte de ressources par une diminution et une maîtrise des charges de fonctionnement intégrant rationalisation, mutualisation des services et redéploiement des moyens ;
- Le cadrage budgétaire de - 3% des charges de gestion est contrecarré par l'augmentation soudaine des tarifs du SETOM (+ 923 000 €) et les erreurs de l'URSSAF dans la ventilation du versement transport (+ 350 000 €).
- Du fait des derniers éléments connus, la perspective de capacité d'investissement est fortement réduite (environ 30 M€ sur le mandat). Le nouveau PPI doit intégrer cette situation.

En conclusion pour le budget principal, l'autofinancement brut, qui était de 7,3 M€ en 2014, sortirait à 6 M€ en 2015.

En ce qui concerne les autres budgets, si nous regardons le budget « Eau et assainissement », vous savez que nous nous sommes aperçus, au moment du compte administratif, que nous étions en suréquilibre de plus de 4M€ en investissement et qu'il y avait un problème de facturation, les produits rattachés à chaque exercice étant d'environ 3M€. Donc, en premier lieu, nous avons travaillé sur la facturation, afin de rétablir la situation, ce qui est en cours. Sur 2014, nous devrions en être environ à la moitié des produits rattachés de l'année dernière. L'objectif est de parvenir à un mode de fonctionnement réorganisé afin d'avoir une mensualisation à partir de début 2016. Ainsi, cette année, il y aura deux factures, et nous passerons en 2016 à la mensualisation. Comme nous étions en sur-financement constaté, nous avons pu réduire l'autofinancement 2015, ce qui apporte des recettes à l'investissement, et c'est pour cela que nous avons pu vous proposer et voter au mois de décembre une baisse du prix de l'eau de 5% et stabiliser les autres produits.

En ce qui concerne également le budget assainissement, il faut dire que les conditions d'emprunt seront ramenées de 15 à 30 ans, ce qui nous donnera un peu plus de facilités. Le prix du mètre cube d'eau assaini restera stable en 2015.

Pour le SPANC, il est indispensable de rétablir l'équilibre de ce budget. Nous sommes pour l'instant en déséquilibre de 1M€. Le recouvrement progressif des échéances de paiement des pétitionnaires doit permettre de rétablir l'essentiel de la situation (600 000 €) mais il restera encore 400 000 €.

Le non financement initial des études préalables, qui aurait dû être financé par le budget principal, devra être financé par le budget principal dès 2015.

Pour le budget « Mobilités », les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Mise en œuvre du nouveau contrat de délégation du service de transport que nous avons voté ;
- Perspectives de stabilité du versement transport (7,8 M€) ;
- Équilibrage complémentaire par le budget principal, qui donnera une subvention de 0,7 M€.

Je voudrais vous signaler qu'il n'y a eu aucune subvention d'équilibre en 2013 et 2014 mais que nous en prévoyons une de 700 000 € en 2015.

En ce qui concerne les budgets des zones, je vous en ai déjà parlé, les zones sont des bombes à retardement. En effet, nous passons aujourd'hui en stock les terrains, mais si nous allons plus loin, nous devrions avoir un déficit jusqu'à la fin des zones qui sortirait à 22 M€ environ. Il nous faut donc absolument commencer à anticiper ces pertes à venir.

C'est ce que nous avons fait sur 2013, sur le budget supplémentaire 2014 et, dans le compte administratif, nous ferons encore un complément de provisions pour nous sortir déjà du Vallon Fleuri. Le Vallon Fleuri sera commercialisé à partir de 2015.

En ce qui concerne notre dette, sur le budget principal, vous avez sur cette diapositive l'extinction de cette dette et son profil d'extinction. L'encours de notre dette sur le budget principal est de 51 M€ et amorce dès 2016 une diminution que la prospective financière intègre dans la capacité à investir, c'est-à-dire que notre Grand Évreux Agglomération étant né dans les années 2000, les premières échéances vont tomber, et ainsi de suite, ce qui va nous permettre d'avoir un peu plus de souplesse dans les années à venir.

La dette est sécurisée à 82%, elle est en risque avéré sur un emprunt structuré de 7,5 M€, le seul sur la totalité de l'encours, mais il fait l'objet d'une surveillance accrue. Le taux moyen payé en 2014 ressort à 2,91% sur l'encours, une belle performance, et quand nous comparons ce chiffre aux villes de strate de même importance, elles ressortent à 3,30%. En deux ans, la partie structurée a été divisée par 2 en taux fixe, c'est-à-dire que les risques ont été divisés par 2. Les marchés financiers maintiennent des niveaux de taux très faibles pour l'année 2015. L'encours consolidé est maintenu par différentes banques : le groupe Caisse d'Épargne-Crédit Foncier (35%), la Société Générale (26%), Dexia (18%), le Crédit Agricole (14%), l'Agence de l'Eau. Nous avons 58 emprunts. Si nous regardons maintenant la dette et la montée en charges de la dette, vous voyez une grosse augmentation entre 2009 et 2010. Les deux équipements UTEP et CTEU ont constitué une large partie de ces nouveaux encours sur ces quatre dernières années. Vous voyez qu'à partir de 2013 et 2014, nous commençons à voir diminuer l'encours puisque, cette année, nous avons remboursé plus que nous n'avons emprunté. S'agissant du profil de la baisse, nous constatons une baisse à partir de 2016, mais c'est surtout en 2021 que l'encours descend très rapidement. J'en profite, puisque j'évoque cette gestion de la dette, pour féliciter M. Bainée pour l'excellent travail réalisé sur ce suivi de la dette. Son poste est mutualisé avec la Ville d'Évreux, et nous pouvons réfléchir pour qu'à terme sa technicité serve également à l'ensemble de nos communes. M. le Président, j'ai fait une rapide présentation des chiffres, je vous redonne la parole pour présenter, dans ces budgets, toute la partie « projets » que nous y avons intégrés.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci de me donner la parole, M. le Vice-président.

Mes chers collègues, je trouve cette présentation très claire et très pédagogique, j'ai beaucoup aimé les premières diapositives qui montrent notamment l'effort monstrueux demandé aux collectivités locales par rapport à l'État : 9% de la dette et 25% des efforts demandés, c'est ce que l'on doit appeler le choc de simplification, mais il se fait à nos dépens. Cette diapositive est particulièrement importante et particulièrement parlante, et justifie l'émotion qui avait été portée par l'Association des Maires de France, ne niant pas les difficultés financières de notre pays mais demandant simplement à ce que le choc ne soit pas aussi violent pour le bloc communal (communes, communautés de communes et communautés d'agglomération). Malgré tout, notre objectif est d'avoir aujourd'hui des projets importants, des projets innovants, pour renforcer l'attractivité de notre territoire, et dans le cadre de ce Débat d'Orientations Budgétaires, je voulais vous rappeler ce que je disais en introduction, à savoir que nous avons des objectifs sur trois secteurs : l'économie locale et l'emploi, la qualité et le cadre de vie, la cohésion sociale et territoriale. Dans le cadre de l'économie locale et de l'emploi, nous allons renforcer l'attractivité commerciale, d'un côté par la zone du Long Buisson, sur Évreux-Guichainville, avec le renforcement du pôle Carrefour et, d'autre part, sur Cap Caër, avec le renforcement de la zone Leclerc, par la vente des terrains, par l'amélioration des accès, par la signalétique. Nous avons l'ambition de construire une politique touristique avec le projet de parc ludo-pédagogique qui positionnera Évreux dans l'axe nord-Seine et Grand Paris, de consolider notre industrie avec le développement des clusters tels que CosmétoLab et Santé Lab, l'agriculture avec notamment les circuits courts, et nous souhaitons la création de zones tertiaires notamment autour de la gare, pour lesquelles les premières consultations vont commencer dans les semaines qui viennent. Nous allons investir également ensemble, dans le cadre de la qualité de vie, dans un programme conséquent de voirie, dans la mesure de nos capacités financières qui, vous l'avez compris, se trouveront réduites sur 2015, et surtout, grâce à l'aide de nos vice-présidents en charge, nous allons mieux coordonner les travaux de proximité qui y sont liés. Dans le cadre de ce programme de voirie, une attention particulière sera portée à la qualité des trottoirs et des centres-bourgs, qui donnent cette impression que nos habitants ont d'être dans un territoire préservé, de grande qualité ou non. Il s'agira également de renforcer les moyens pour la propreté et la gestion des déchets, de mettre en œuvre la fibre optique et le haut débit – merci M. le Vice-président de m'expliquer régulièrement toutes les implications technologiques que cela entraîne – et puis, évidemment, de définir et d'avancer ensemble le nouveau projet de la Cité Lafayette, pour laquelle nous allons attribuer dans les semaines qui viennent l'appel d'offres pour l'aménageur qui aura en charge l'aménagement de la Cité. Enfin, dans le cadre de la cohésion sociale et territoriale, il s'agira de planifier l'aménagement du territoire, notamment par l'intermédiaire du Scot élargi, de lancer le nouveau programme de rénovation urbaine de Nétreville, de redéfinir la politique de la ville sur les quartiers prioritaires, avec un objectif majeur, c'est-à-dire la formation et le recrutement pour les emplois qui vont être créés dans les deux ans qui viennent sur Évreux et l'agglomération, et enfin de mettre en œuvre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Voilà quelques grandes lignes, quelques grands projets qui montrent si besoin était que tous ensemble, mes chers collègues, nous savons où nous allons, nous savons ce que nous voulons et que, malgré les difficultés relayées par notre 1<sup>er</sup> Vice-président, nous allons tout mettre en œuvre pour y arriver, sans mettre encore plus en difficultés les habitants de notre territoire.

Je vais donc maintenant vous donner la parole pour le débat.

M. Ranger.

**M. Michel RANGER**

M. le Président, M. le Vice-président en charge des finances, je regrette que vous ayez souhaité présenter ce document d'orientations budgétaires sous le signe de la sinistrose. Il suffit de reprendre vos premières paroles et surtout les documents pour s'en convaincre : *un contexte économique et financier défavorable et catastrophique, croissance économique faible en Europe, risque de déflation en France* – alors que les chiffres de la croissance en France ont progressé au 3<sup>ème</sup> trimestre et vont être confirmés au 4<sup>ème</sup> trimestre dans quelques jours –, *les politiques publiques nationales financées par des déficits* – je rappelle que ce que l'on appelle déficits pour les uns, on le nomme emprunts pour des collectivités comme la nôtre. Je pense, sans vouloir nier les difficultés de la crise mondiale, que nous avons la chance de vivre dans un pays qui est une république sociale décentralisée, au sein de laquelle l'État et les collectivités territoriales interviennent dans tous les domaines pour offrir à nos concitoyens les services dont ils ont besoin. Bien des pays nous envient cette organisation et le modèle social français, un exemple de solidarité, de fraternité, et je pense qu'il n'est pas inutile aujourd'hui, encore plus après les événements, de rappeler ces termes. La crise économique que nous vivons depuis 2008 met forcément en difficulté ce système social. Je fais partie de celles et ceux qui pensent que la solidarité doit continuer de s'exercer dans notre pays. Alors, oui, il faut faire des efforts, il faut faire des réformes, et je pense qu'il aurait été préférable de ne pas présenter les choses de façon aussi négative que vous l'avez faite dans votre document d'orientations budgétaires, il n'est pas inutile de rappeler que le produit intérieur brut de la France est aujourd'hui 500 fois supérieur à celui du début des années 1950. Comment penser que notre système serait condamné ?

Le courage, aurait dit Jaurès – je cite Jaurès parce qu'il est une référence qui traverse maintenant toutes les sensibilités des assemblées –, c'est de comprendre le réel et d'aller à l'idéal. Eh bien, mes chers collègues, c'est de cela dont il s'agit. Le réel est douloureux, il ne faut pas se le cacher, nous avons vécu à crédit pendant plus de quarante ans, le crédit est un outil économique nécessaire voire indispensable mais à condition que son montant soit soutenable. Aujourd'hui, il ne l'est plus. Qui peut croire que la France peut vivre à crédit pendant des années ? Qui peut justifier que plus de 50 Md€ soient nécessaires pour rembourser les intérêts de la dette ? Il faut se rendre compte que cette somme est presque le budget consacré à l'Éducation Nationale. Alors, je pourrais dire que l'endettement est ancien, certes, mais il s'est accéléré au cours des dernières années par les cadeaux faits aux banques touchées par la crise des *subprimes*. Est-il utile de rappeler, mes chers collègues, la rengaine de la privatisation des bénéfiques et de la nationalisation des pertes ? Ce sont les impôts qui épongent aujourd'hui les pertes de la finance. Il nous revient la charge et le devoir d'emprunter le chemin de la réduction de la dette. C'est parce que le gouvernement est conscient du chemin à parcourir que des efforts ont été demandés à tous. Les collectivités territoriales doivent donc y participer. Pour ce faire, la méthode mérite tout de même d'être soulignée, celle de l'échange et de la concertation, dans le respect mutuel. Elle a abouti en juillet 2013 à la signature entre le Premier ministre et les collectivités d'un pacte de confiance et de responsabilité, qui comprend des engagements des uns et des autres. Je me réjouis de la méthode qui a été utilisée, qui a pris en compte les recommandations des représentants des collectivités territoriales. Aussi, il ne saurait être question dans mon propos de contester l'effort qui est demandé. Je considère néanmoins que cette baisse des dotations ne doit se comprendre que comme une situation et une contribution exceptionnelles et limitées à la résorption des déficits.

Je souhaite terminer sur une note optimiste.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, sinon nous allons croire que vous donnez dans la sinistrose.

**M. Michel RANGER**

Il se trouve dit à la dernière page du Débat d'Orientations Budgétaires que le processus de mutualisation entre le GEA et les communes sera engagé en 2015. Je dis bravo, M. le Président, M. le Vice-président, car c'est un des engagements entre les collectivités et le gouvernement.

Je vous remercie.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. Je pense que nous avons besoin ensemble, mes chers collègues, de définir des politiques publiques pertinentes, cohérentes pour notre territoire. Alors, peut-être peut-on me reprocher de choisir un discours responsable, mais je pense que nous avons besoin d'avoir un diagnostic précis et objectif pour pouvoir mettre en œuvre nos politiques. Je ne pense donc pas que M. Groizeleau et moi-même ayons été particulièrement malhonnêtes dans notre présentation, puisqu'il s'agissait d'une présentation purement factuelle avec des chiffres. 9% de la dette, 25% de l'effort. Chacun pourra en tirer les conclusions qu'il souhaite.

M. Nogarède.

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci M. le Président. Je trouve que le budget de l'Agglomération est un budget très correct, qui présente encore des perspectives en matière d'investissement. Évidemment, il nous faudra choisir les investissements et aller plutôt dans le sens des investissements qui ne portent pas atteinte au fonctionnement : dès que nous aurons un investissement, il faudra voir s'il entraîne des dépenses de fonctionnement. Je crois qu'il faudra plutôt aller, pendant deux ou trois ans, vers des investissements qui n'impliquent pas un certain fonctionnement. S'agissant des grands projets que vous avez pour l'Agglomération, vous avez parlé d'économie, de cadre de vie et de cohésion sociale et territoriale, mais vous n'avez pas évoqué les grands projets sur l'eau et l'assainissement, sur le transport, la mobilité – je ne pense pas qu'il s'agisse d'un oubli, ils coulent de source. Il ne faut pas négliger ces compétences qui relèvent de l'Agglomération.

**M. Guy LEFRAND**

Pour moi, cela fait partie du cadre et de la qualité de vie, mais vous avez raison de le préciser.

**M. Alain NOGARÈDE**

Dans le cadre de la qualité de vie, prenons le dossier de l'eau et de l'assainissement. Cette année, nous avons baissé le prix de l'eau de 5%, mais je crois que si nous voulons maintenir cette pression, il va falloir que nous suivions de très près le budget de l'eau et de l'assainissement, et ce tout au long de l'année 2015, pour être sûrs qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 nous pourrions appliquer la mensualisation. Puisque le dossier sera remis en ordre, cela nous permettra de voir que nous pourrions, en 2016, maintenir le prix de l'eau. En effet, en regardant les courbes de la dette, nous voyons que, pour le budget de l'eau, elle baisse bien à partir de 2016. Pour l'assainissement, c'est pareil : nous avons un petit pactole en réserve pour l'investissement, donc il faudra l'utiliser. Vous nous annoncez que nous passerons de 15 à 30 ans sur l'investissement, un élément que je trouve également positif pour l'immédiat. Ainsi, même s'ils sont espacés dans le temps, si nous allons rapidement dans le sens d'investissements productifs, je pense notamment au raccordement à l'assainissement, je crois que nous pouvons très bien gérer le dossier sans avoir de mauvaises surprises financières.

S'agissant de la mobilité, le fonctionnement du transport s'élève environ à 7,2 M€. Or, le versement transport est de 7,8 M€. Nous pourrions consacrer le versement transport au fonctionnement, ce qui à mon avis serait logique vis-à-vis des entreprises qui paient ce versement transport, puisqu'il est a priori prévu pour permettre aux employés de gagner leur lieu de travail et de revenir à leur domicile et pour essayer de favoriser le transport des usagers vers les secteurs commerciaux et non pour l'investissement, même s'il est légal d'utiliser ce versement transport pour l'investissement. Je souhaiterais donc que nous consacrons ce versement transport au fonctionnement, ce qui permettrait de voir aussi que ce budget est carré et réalise même certainement « des bénéfices », mais cela restera à prouver à la fin de l'année 2015.

Je n'ai pas pris d'autres exemples que l'eau, l'assainissement et le transport. J'ai voulu, à travers ces deux exemples, montrer que le budget de l'Agglomération n'est pas mal. Nous n'augmentons pas les taux sur la mandature, vous l'avez dit, c'est normal ; pas de nouveaux impôts ; une augmentation des prix à 0,9% correcte, même si elle dépasse un peu l'inflation, qui serait de l'ordre de 0,3-0,4% ; une politique d'investissement « intelligente » - je n'en doute pas –, d'investissements productifs. Je pense que le budget de l'Agglomération va perdurer dans de bonnes conditions, sans aucune pression fiscale ou tarifaire pour les habitants.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Nogarède pour vos remarques comme toujours constructives.

M. Silighini.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je reviens, si vous me le permettez M. le Président, sur le propos qu'a tenu M. Ranger. J'ai tenu un propos à peu près similaire lors de la Commission des finances, et je crois qu'il ne faut faire de procès d'intention à personne. Je vous sais, M. Groizeleau et vous-même, républicains, je pense donc que ce n'est pas à vous que je dois rappeler que la République a plusieurs pieds, elle a un fondement qui est l'État et que sont aussi les communes, les collectivités territoriales, etc., et je crois que rien ne serait pire dans le contexte de la crise que nous connaissons aujourd'hui que d'opposer des institutions républicaines à d'autres. Alors, dans le propos qui a été tenu, j'ai entendu quelque chose d'un peu différent que ce résumé que vous en donnez. Il est vrai que lorsque l'on essaie de compacter le propos, on en arrive à avoir un peu le sentiment de cette opposition – c'est le cas à la lecture de ce document du fait qu'il est très synthétique et à entendre ce que disait Bruno Groizeleau, qui a été encore plus synthétique. Je caricature un peu, mais nous en arrivons à un portrait d'un méchant État qui s'en prendrait aux collectivités territoriales de façon extrêmement injuste et inéquitable. La réalité est beaucoup plus complexe que cela. Quand vous dites « 9% de la dette, 25% de l'effort », la réalité est beaucoup plus complexe. Qu'est-ce que la dette de l'État ? La dette de l'État c'est un excès de dépenses par rapport à des recettes. Dans la dépense de l'État, si je prends les chiffres de 2013 (je n'ai pas ceux de 2014), il y a les dotations faites aux collectivités, qui sont à hauteur en 2013 de 61,5 Md€.

Le budget des collectivités et le budget de l'État sont tellement liés, tellement imbriqués l'un à l'autre que nous ne pouvons pas raisonner en disant que nous avons une gestion saine et que nous ne faisons pas beaucoup de dettes tout en reprochant à l'État d'avoir une gestion malsaine et de faire beaucoup de dettes, c'est beaucoup plus complexe que cela.

Deuxièmement, je partage totalement, et je pense que vous aussi d'ailleurs, le point de vue selon lequel la France ne peut pas rester endettée à ce niveau-là et que les Français ne peuvent pas continuer à payer les charges de la dette à hauteur de 50 Md€ par an, qui est une charge énorme. Réfléchissez à ce que cela représente par rapport à nos impôts, c'est quelque chose d'intenable. Donc, il faut revenir là-dessus, c'est-à-dire réduire la dépense de l'ensemble des services de notre République. Alors, ensuite, il s'avère que notre République est organisée par un certain nombre de délégations de compétences, avec des compétences propres aux communes, aux Départements, aux Régions, etc., ce fameux millefeuille que l'on peut contester et considérer comme une spécificité française, mais peu importe, le débat n'est pas là. En tous cas, avec cette centralisation mise en place depuis quelques dizaines d'années, nous en arrivons à ce que l'État ait conservé, essentiellement, ce que l'on appelle des compétences régaliennes, et si nous voulons raboter uniquement sur l'État, dans cette hypothèse-là, nous allons devoir taper sur l'école, l'université et la recherche, l'armée, la police. Je ne parle pas de la santé qui est quant à elle davantage financée par les crédits de la Sécurité Sociale qui eux aussi sont à part mais qui atteignent et même dépassent le budget de l'État. Donc, la question, finalement, quand nous regardons les choses globalement est celle-ci : compte tenu de notre organisation administrative et politique, compte de l'imbrication des budgets, quelle est la moins mauvaise solution pour arriver à ce que tout le monde veut, à savoir réduire ce déficit de l'État que nous devons réduire ? Eh bien, c'est la solution de compromis qui a été trouvée et qui a été signée par le Premier ministre, par le président de l'Union des Maires, le président de l'ADF, le président de l'association des Régions de France, et nous nous trouvons aujourd'hui dans le cadre de ce compromis.

Je crois qu'il faut regarder les choses dans toute leur complexité, mais cela est souvent extrêmement difficile quand on a un document d'orientations budgétaires qui, par essence même, est extrêmement synthétique. Cela peut expliquer quelques crispations.

Pour le reste, le budget de l'Agglomération tel qu'il est présenté est présenté en tenant compte de ces réalités, qui demeurent des réalités qui s'imposent à nous, et je considère que, dans leur ensemble, les choix qui sont proposés, sous réserve évidemment que tout cela soit décliné de la même façon au moment du vote du budget, sont les choix les moins déraisonnables, pour ne pas dire les plus raisonnables.

#### **M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie, M. Silighini.

Je pense effectivement que nous avons tous ici intérêt à ce que nous ne politisons pas le débat, puisqu'il s'agit du Débat d'Orientations Budgétaires de notre territoire. Je ne cherche pas à opposer les structures. Je pense que nous avons ici, et nous avons été élus pour cela, un objectif : défendre ce territoire et ses habitants. Nous ne sommes donc pas là pour défendre ou critiquer une politique nationale, nous ne sommes pas là pour défendre ou critiquer le gouvernement, nous sommes là pour tenir compte de l'environnement qui nous est proposé. Quel est l'environnement qui nous est proposé ? L'État crée des dépenses que nous, les collectivités locales, devons assumer. Dont acte. Ce n'est pas faire de la politique que de le constater, tout le monde le constate. L'État baisse ses dotations. Vous estimez que c'est bien, j'estime que c'est bien mais trop rapide. J'aurais espéré plus de cohérence, notamment par rapport aux chiffres de la dette, et plus de modération. Donc, nous partageons le fait d'arrêter de vivre à crédit. J'aurais aimé pour notre territoire, notre collectivité et nos habitants que cet effort ne porte pas plus sur les collectivités qu'il ne porte sur l'État. Pour le reste, je crois que nous sommes d'accord sur le fond. Le plus important ici, c'est l'orientation budgétaire que nous donnons à notre territoire, et je prends acte que nous sommes tous globalement d'accord, en tous cas à ce stade, sur les orientations qui doivent être prises, et je vous en remercie.

Puisqu'il s'agit d'un débat, il n'y a donc pas de vote.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DEBAT** des Orientations Budgétaires 2015, préalablement au vote du Budget Primitif qui aura lieu le mercredi 18 février 2015.*

---

## **2 - Gestion active de la dette - Délégation au Président pour l'année 2015**

### **M. Guy LEFRAND**

Nous allons pouvoir passer au sujet suivant, qui est la gestion active de la dette, et je vais donner la parole à notre spécialiste, M. Bruno Groizeleau.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Je vous ai déjà parlé de la dette, vous savez qu'elle est donc de 154 M€ au total.

Pour cette délibération, il s'agit de donner délégation au Président ou au Vice-président aux finances pour pouvoir continuer à gérer cette dette.

Je vous ai dit tout à l'heure toutes les qualités que je trouvais à Patrick Bainée. Il surveille très bien toute opportunité que nous pouvons avoir. Il s'agit donc de permettre au Président d'anticiper. Ce que nous pouvons dire après les éléments que je vous ai présentés concernant la dette, c'est que le GEA est solvable et permet d'avoir un meilleur retour des propositions de la part des banquiers, notre dette étant sécurisée. En 2014, nous avons remboursé 9,9 M€ et nous n'avons emprunté que 4,1 M€, ce qui signifie que nous sommes désengagés. Tous les arbitrages que nous avons pu faire ont été profitables. Je m'engage à ce que, pour toute opportunité que nous pourrions saisir, nous revenions devant la Commission des finances pour prendre les décisions. Voilà ce que je pouvais dire, M. le Président, sur la gestion de la dette, et il s'agit donc, par cette délibération, de vous donner la délégation.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Un sujet assez classique. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DÉCIDE**, dans le cadre de la gestion active de la dette, de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE** délégation, pour l'année 2015, à Monsieur le Président et au Vice – Président chargé des finances, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le vice-Président à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.

---

### **3 - Dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière – Accord local entre le GEA et le comptable public**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Groizeleau, toujours.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Il concerne la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière et l'accord local entre le GEA et le comptable public.

Le passage au PESV2 (protocole d'échange standard version 2) consiste à adopter une nouvelle modalité technique de transmission des flux. Il s'agit d'une obligation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le GEA a commencé, et nous avons un accord avec le comptable public pour l'étaler et avoir un calendrier qui nous permette la mise en œuvre sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** l'adhésion du GEA au processus de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les accords locaux à passer à cet effet avec le comptable des finances publiques et la chambre régionale des comptes.

---

### **4 - Création du service commun des affaires juridiques - Convention Grand Évreux Agglomération / Ville d'Évreux**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la création du service commun des affaires juridiques. Permettez-moi juste un mot, puisque nous avons eu l'occasion d'en parler lors du dernier Conseil communautaire, sur la préparation du schéma de mutualisation. Mes collègues maires, vous avez dû recevoir des propositions de rencontre avec le cabinet CALIA Conseil. Pour ceux qui n'ont encore rien reçu, cela va arriver, puisque j'ai rencontré certains d'entre vous qui avaient déjà reçu ces propositions. L'idée est bien sûr de rencontrer l'ensemble des maires, des secrétaires de mairies ou DGS selon les communes.

La mission de mutualisation proposée se déroule en deux phases :

- une phase de diagnostic, qui va durer environ trois mois, et qui intègre cette audition des maires mais également, ainsi que je l'ai demandé, l'audition des syndicats de l'Agglomération, de la Ville d'Évreux, de manière à recevoir aussi les avis des personnels concernés ;
- l'élaboration du schéma sur trois mois.

Nous l'évoquons tout à l'heure à travers notre Débat d'Orientations Budgétaires, les objectifs de la mutualisation sont clairs et cohérents :

- assurer le financement pérenne de nos services sans augmenter les impôts ;
- réaliser des économies d'échelle ;



- harmoniser la qualité de nos prestations sur l'ensemble de notre territoire, sur l'ensemble de nos communes ;
- rentrer dans le cadre de la loi et donc bénéficier d'une baisse de dotations moindre au titre de ces mutualisations ;
- offrir à toutes les communes la possibilité de bénéficier de services qu'elles n'auraient pas forcément, notamment les services juridique et droit des sols.

Nous nous sommes donc collectivement engagés dans cette démarche, c'est pourquoi je vous propose la création du service commun des affaires juridiques ainsi que la création d'un service commun sur la mission ATAL.

Concernant les affaires juridiques, nous sommes en amont de la mission qui a été confiée au cabinet CALIA, puisque cette demande d'un rapprochement des services fonctionnels entre la Ville d'Évreux et le GEA avec optimisation des moyens avait déjà été anticipée. Nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur la création, dès le 1<sup>er</sup> février prochain, d'un service commun « affaires juridiques et assurances », qui sera composé de six agents partagés à 50% avec la Ville d'Évreux. Le départ, par voie de mutation, du précédent chef de service juridique du GEA nous a engagé dans le sens de l'évolution souhaitée par le législateur, par le biais de cette mise en œuvre d'un service commun avec un regroupement plein et entier des deux services Ville et Agglomération actuellement constitué, avec le transfert de plein droit au GEA, des agents en fonction à la Ville, conformément à la réglementation, dans le respect des garanties statutaires, c'est-à-dire le maintien des acquis pour l'ensemble du personnel transféré. Ce dossier a été examiné en comité technique paritaire à la Ville et a reçu un avis favorable à l'unanimité. Il a également été examiné ce matin même en comité technique paritaire au niveau de l'Agglomération et a été validé à l'unanimité par les syndicats. Ce dossier a par ailleurs été validé à l'unanimité en Conseil municipal à Évreux lundi soir. Je vous propose donc, mes chers collègues, sauf si cela fait débat, que nous passions au vote dès maintenant.

M. Nogarède souhaite intervenir.

**M. Alain NOGARÈDE**

Je serai très rapide. Je souhaiterais rencontrer le cabinet CALIA, étant donné que nous ne sommes pas maires mais que c'est vous qui êtes Maire d'Évreux et Président du GEA.

**M. Guy LEFRAND**

Merci de vous en rendre compte !

**M. Alain NOGARÈDE**

Nous souhaiterions, si possible, rencontrer le cabinet CALIA pour discuter avec lui.

**M. Guy LEFRAND**

Quand vous dites « nous », ce nous est-il pour vous-même, M. Nogarède, ou pour l'ensemble de l'opposition ?

**M. Alain NOGARÈDE**

Si je dis « nous », c'est que nous sommes plusieurs.

**M. Guy LEFRAND**

Cela ne me pose pas de problèmes. Je proposerais à ce moment-là non pas de rencontrer chaque membre de l'opposition municipale individuellement mais de les rencontrer ensemble.

**M. Alain NOGARÈDE**

Nous sommes structurés.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous laisse la responsabilité de ces paroles. Je prends acte de votre demande et j'y accède bien volontiers. Évidemment, je vous proposerai une réunion où l'ensemble des membres de l'opposition « structurée » de la Ville d'Évreux pourra être auditionnée par le cabinet CALIA.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, d'un service commun juridique/assurances, partagé à hauteur de 50% entre la Ville d'Évreux et le Grand Evreux Agglomération, **APPROUVE** la convention et son annexe précisant les modalités de mise en œuvre de ce service juridique commun qui sera composé de 6 personnes et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et son annexe.*

## **5 - Mission « ATAL » - Création d'un service commun - Convention Grand Évreux Agglomération / Ville d'Évreux**

**M. Guy LEFRAND**

Le deuxième sujet est relativement identique, quoique encore plus simple, puisque la mission ATAL a pour objectif de mettre à disposition, maintenir, exploiter et améliorer un outil de gestion du patrimoine et des interventions techniques.

Aujourd'hui, ce sujet existe déjà, donc il ne pose pas de problèmes particuliers. Globalement, il s'agit simplement de continuer à faire fonctionner ce qui existe déjà, puisque cette mission est pilotée par un chef de projet, M. LERATE, qui est un agent du GEA déjà mutualisé en vertu d'une convention. Il s'agit donc de transformer une pseudo-mutualisation par convention en une vraie mutualisation qui va nous permettre de rentrer dans le cadre législatif tel que je vous l'ai présenté précédemment.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **RESILIE** l'actuelle convention de mise à disposition de la ville d'Evreux de l'administrateur « ATAL » du GEA, **DECIDE** la transformation de la mission « ATAL » en service commun, partagé à hauteur de 50% entre le GEA et la ville d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la Ville d'Evreux, et ses avenants éventuels.

---

## **6 - Tableau des effectifs – Mise à jour**

**M. Guy LEFRAND**

Enfin, mes chers collègues, je vous propose la mise à jour du tableau des effectifs, qui vise notamment à permettre la nomination des agents qui ont obtenu leur concours. Nous avons la chance ou le plaisir de voir que, cette année, de nombreux agents de l'Agglomération ont obtenu des concours. Je pense qu'il est important de valoriser ces personnels qui se donnent le mal de préparer les concours, de les passer et de les réussir. Le tableau des effectifs concrétise également la mise en place de ce service commun juridique et assurances que vous venez de voter.

Et pour faire plaisir au 1<sup>er</sup> Vice-président, il intègre la création du poste de contrôleur de gestion. Merci, M. le Vice-président, j'allais l'oublier.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** la mise à jour du tableau des effectifs du GEA au 21 janvier 2015, étant précisé que le nombre total de postes inscrits est maintenu à 435 postes.

Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance, et je dis à tout à l'heure à ceux d'entre vous qui se retrouveront aux vœux de TransUrbain.

Bonne soirée à toutes et à tous.

---

**La séance est levée à 19h.**